



RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

CHANGEMENT DE SITUATION (SERVICE GRATUIT)

Pour ces options, il faut avoir déjà eu une carte de transport scolaire éditée.

▶ SI C'EST UN DÉMÉNAGEMENT SEULEMENT:

1. clic sur onglet « déménagement »
2. saisir votre identifiant et mot de passe et clic « envoyer »
3. vous arrivez sur l'historique de vos demandes
4. clic « modifier » sur la demande concernée
5. saisir la date du déménagement (vous pouvez préciser à quelle adresse vous souhaitez recevoir le titre de transport)
6. modifier ou compléter les données rechargées
7. vous avez la possibilité d'insérer une photo qui sera imprimée directement par nos soins sur le titre de transport. Si vous avez des difficultés pour l'insérer, ce n'est pas grave, continuez votre inscription et vous la collerez à réception du titre de transport
8. avant de cocher l'attestation sur l'honneur, vous avez la possibilité d'apporter toutes modifications
9. une fois validée, votre demande sera transmise au service des transports

▶ SI C'EST UN CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT :

1. clic sur onglet « changement d'établissement »
2. saisir votre identifiant et mot de passe et clic « envoyer »
3. vous arrivez sur l'historique de vos demandes
4. clic « modifier » sur la demande concernée
5. saisir la date du changement d'établissement
6. modifier ou compléter les données rechargées
7. vous avez la possibilité d'insérer une photo qui sera imprimée directement par nos soins sur le titre de transport. Si vous avez des difficultés pour l'insérer, ce n'est pas grave, continuez votre inscription et vous la collerez à réception du titre de transport
8. avant de cocher l'attestation sur l'honneur, vous avez la possibilité d'apporter toutes modifications
9. une fois validée, votre demande sera transmise au service des transports

▶ SI C'EST UN DÉMÉNAGEMENT ET UN CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT :

1. clic sur onglet « déménagement »
2. saisir votre identifiant et mot de passe et clic « envoyer »
3. vous arrivez sur l'historique de vos demandes
4. clic « modifier » sur la demande concernée
5. saisir la date
6. modifier ou compléter les données rechargées
7. Attention : N'oubliez pas de cocher « changement d'établissement » si tel est le cas
8. vous pouvez préciser à quelle adresse postale vous souhaitez recevoir le titre de transport
9. vous avez la possibilité d'insérer une photo qui sera imprimée directement par nos soins sur le titre de transport. Si vous avez des difficultés pour l'insérer, ce n'est pas grave, continuez votre inscription et vous la collerez à réception du titre de transport
10. avant de cocher l'attestation sur l'honneur, vous avez la possibilité d'apporter toutes modifications
11. une fois validée, votre demande sera transmise au service des transports